



Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 3 territoires forestiers résiduels de la région des Laurentides

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 13) indique que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels. Par conséquent, les territoires anciennement appelés réserves forestières ou faisant l'objet de divers modes de gestion sont dorénavant appelés territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur les territoires forestiers résiduels situés dans la région administrative des Laurentides. Il s'agit des 3 conventions de gestion territoriale (CGT) suivantes:

- MRC* des Laurentides (N° 061070)
- MRC des Pays-d'en-Haut (N° 061071)
- MRC d'Antoine-Labelle (N° 064070)

*MRC :Municipalité régionale de comté

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e programme d'inventaire décennal (N° 064070);
- Des nouveaux modèles de croissance;
- Une mise à jour des interventions forestières;
- Une mise à jour significative des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé essentiel de produire un nouveau calcul des possibilités forestières des 3 territoires mentionnés précédemment.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit au moyen de la plate-forme de modélisation Woodstock de la compagnie Remsoft. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul développés pour les unités d'aménagement adjacentes et y a apporté des ajustements en vue de les adapter au contexte des territoires faisant l'objet du calcul. Le Forestier en chef a également utilisé les hypothèses forestières (ex. : les courbes de rendement, les stratégies sylvicoles) de ces mêmes unités d'aménagement. Enfin, pour compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales des territoires forestiers faisant spécifiquement l'objet du calcul.

Résultats

Les résultats du calcul des possibilités forestières sont des niveaux de récolte annuelle de produits ligneux. Le tableau suivant présente ces niveaux de récolte en volumes marchands bruts (m³/an) pour chacun des territoires concernés.

Territoires	Niveaux de récolte annuelle
MRC des Laurentides	6 400 m ³ /an
MRC des Pays-d'en-Haut	2 200 m ³ /an
MRC d'Antoine-Labelle	18 300 m ³ /an

L'annexe A présente la répartition des volumes par essence ou par groupe d'essence. L'annexe B précise les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.

La synthèse des résultats du calcul des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels de la région des Laurentides est présentée dans le tableau suivant. Les résultats du calcul font état d'une diminution globale des possibilités forestières de l'ordre de 15 % depuis la dernière détermination.

Total régional - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	5 700	1 000	4 500	20 300	31 500
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	4 400	2 500	3 600	16 400	26 900
Variation	-23%	150%	-20%	-19%	-15%





Entrée en vigueur

Je mets à jour les possibilités forestières et les exigences aux conditions mentionnées aux annexes A et B. Ces possibilités forestières entreront en vigueur le 1^{er} avril 2015. Elles pourront être revues selon les modalités prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 46).

A handwritten signature in blue ink that reads "Gérard Szaraz".

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.

Forestier en chef

Le 15 avril 2015



Annexe A - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 3 territoires forestiers résiduels de la région des Laurentides

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut valides à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que ceux de période précédente.

MRC des Laurentides - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	1 500	300	600	5 200	7 600
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	1 300	600	400	4 100	6 400
Variation	-13%	100%	-33%	-21%	-16%
MRC des Pays-d'en-Haut - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	600	100	300	1 600	2 600
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	500	200	200	1 300	2 200
Variation	-17%	100%	-33%	-19%	-15%
MRC d'Antoine-Labelle - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	3 600	600	3 600	13 500	21 300
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	2 600	1 700	3 000	11 000	18 300
Variation	-28%	183%	-17%	-19%	-14%

* SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze



Annexe B - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 3 territoires forestiers résiduels de la région des Laurentides

Les tableaux suivants présentent les divers travaux sylvicoles à réaliser à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que ceux qui étaient requis pour la période précédente.

MRC des Laurentides - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	0	0	129	0	0	0
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	11	2	71	8	14	12
MRC des Pays-d'en-Haut - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	1	0	45	0	0	0
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	3	1	21	2	5	4
MRC d'Antoine-Labelle - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	0	93	239	0	5	0
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	33	20	140	60	6	39

*dom. : dominance